



RÉSEAU  
**présanse**  
PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL

Votre Service de Prévention  
et de Santé au Travail à vos côtés

PRÉVENIR LES RISQUES  
PROFESSIONNELS 



## Accompagnement dans la prévention des risques psycho-sociaux

Inclus dans l'offre socle

### Accompagner la prévention des risques psycho-sociaux, pour quoi faire ?

#### Sensibiliser et informer

les travailleurs sur les risques psycho-sociaux (RPS), c'est-à-dire sur les facteurs organisationnels, relationnels ou éthiques à l'origine de pathologies notamment psychiques.

#### Aider à identifier et à évaluer

les risques psycho-sociaux au sein de l'entreprise.

#### Mettre en évidence et proposer

les facteurs de protection au sein de l'entreprise.

#### Orienter

l'employeur ou le salarié vers des partenaires de soin ou du maintien en emploi, si besoin.

### Qui est concerné par la prévention des risques psycho-sociaux ?

Tous les travailleurs, quels que soient leur métier ou leur positionnement hiérarchique, peuvent être exposés à des facteurs organisationnels, relationnels et éthiques, générateurs de symptômes.

Ces facteurs concernent notamment :

- sur le plan organisationnel : changements importants dans l'organisation, mutation, pression temporelle, insuffisance d'autonomie...
- sur le plan relationnel : violence interne ou externe à l'entreprise, physique ou verbale,
- sur le plan éthique : conflits de valeur, vécu du travail contraire à ses principes.

### L'accompagne- ment dans la prévention des risques psycho-sociaux, comment ça se passe ?

#### Une obligation générale de sécurité pour l'employeur

L'exposition à ces risques professionnels peut avoir des conséquences sur la santé des travailleurs, notamment : maladies cardio-vasculaires, affections psychiques, épuisement professionnel (burn-out), suicide...

Une obligation générale de sécurité incombe à l'employeur. Il lui revient donc d'évaluer les risques, y compris psycho-sociaux, et de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses salariés.

#### Des actions collectives dans les entreprises

Le SPSTI accompagne l'employeur dans l'évaluation du risque psycho-social, dans le cadre de la réalisation du DUERP notamment. Les professionnels du SPSTI peuvent également mener des actions d'information et de sensibilisation sur cette thématique, au sein des entreprises. Ils peuvent aider à objectiver la problématique liée aux RPS, évaluer sa dimension collective, et déterminer l'approche la plus pertinente pour agir en prévention.

#### Des actions individuelles pour chaque travailleur

Dans le cadre du suivi individualisé, un professionnel de santé du SPSTI peut également **détecter** la survenue de symptômes et **rechercher** d'éventuels facteurs organisationnels, relationnels ou éthiques dans l'entreprise. Le médecin du travail peut orienter le travailleur vers des psychologues cliniciens, ou bien vers d'autres partenaires du soin ou du maintien dans l'emploi, et dans le même temps conseiller l'employeur sur les solutions les plus adaptées.

Pour plus d'informations sur l'accompagnement dans la prévention des risques psycho-sociaux, contactez votre Service de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises.

**ASMIS**

77, rue Debaussaux - 80001 AMIENS CEDEX 1  
contact@asmis.net - www.asmis.net



# NOS CENTRES MÉDICAUX

Votre service de prévention et santé au travail  
des équipes et des moyens près de chez vous



Un centre mobile se déplace dans  
les entreprises éloignées d'un centre fixe



## SOMME OUEST

**ABBEVILLE**  
Rue Ventôse  
ZAC des Deux Vallées  
80100 ABBEVILLE  
Tél : 03 22 24 04 45

**BEAUCAMPS-LE-VIEUX**  
Centre Social  
Secrétariat assuré par le centre de Dury  
10 rue Pierre Gaudefroy  
80430 BEAUCAMPS- LE- VIEUX

**WOINCOURT**  
11 rue du Chevalier de la Barre  
80520 Woincourt  
Tél : 03 22 60 21 69

## SOMME NORD-EST

**PÉRONNE**  
19 rue Saint-Jean – BP 10202  
80205 PERONNE CEDEX  
Tél : 03 22 84 19 40

**ALBERT**  
2 rue d'Aveluy – BP 40049  
80049 ALBERT CEDEX  
Tél : 03 22 75 21 55

**CHAULNES**  
46 rue Aristide Briand  
80320 CHAULNES  
Tél : 03 22 83 97 58

## SOMME NORD

**DOULLENS**  
13 boulevard Ernest Dehéé  
80600 DOULLENS  
Tél : 03 22 77 29 68

**FLIXECOURT**  
Centre Médical  
Secrétariat assuré par le siège  
Rue de la Catiche  
80420 FLIXECOURT  
Tél : 03 22 54 58 00

## AMIENS MÉTROPOLE

**AMIENS –SIÈGE SOCIAL**  
77 rue Debaussaux  
Accès par le quai Charles Tellier  
CS 60132 – 80001 AMIENS CEDEX 1  
Tél : 03 22 54 58 00

**ESPACE INDUSTRIEL NORD (EIN)**  
68 rue de Poulainville  
80080 AMIENS  
Tél : 03 22 44 11 94

**BOVES**  
Cité des Métiers  
Boulevard Michel Strogoff  
80440 BOVES  
Tél : 03 22 47 01 40

**DURY**  
Chemin rural de la Croix Blanche  
Centre Oasis – Bât les Tulipiers  
80480 DURY  
Tél : 03 22 47 84 70

## SOMME SUD-EST

**ROYE**  
3 rue de Montdidier  
80700 ROYE  
Tél : 03 22 87 07 86

**HAM**  
11 rue du Grenier à Sel  
80400 HAM  
Tél : 03 23 81 11 81

**MOREUIL**  
37 rue du 8 août 1918  
80110 MOREUIL  
Tél : 03 22 54 08 31

**NESLE**  
28 rue de la Vierge  
80190 NESLE  
Tél : 03 22 88 37 40



55 cabinets médicaux répartis sur 16 sites du département  
1 centre mobile équipé d'un cabinet médical pour assurer la proximité

POUR EN SAVOIR PLUS



[www.asmis.net](http://www.asmis.net)